

Le culte du dieu Kamul en Élam ; une nouvelle brique de Šutruk Nahhunte (1190-1155) — Cette tablette a été trouvée au bazar de Peshawar. Elle a été communiquée à M. J.-M. Durand par M. G. Fussman, professeur au Collège de France, que nous remercions. Nous adressons également nos remerciements à Mme F. Grillo-Susini pour son aide. Cependant nous prenons l'entière responsabilité du contenu de cet article.

Transcription :

ú šu-ut-ru-uk 'nah-hu-un-te ša-ak hal-lu-du-uš
 ḏin-šu-ši-na-ak-gi-ik su-un-ki-ik an-za-an šu-šu-
 un-ka' si-ia-an ḏka-mu-ul-me' ṛmi!-ši-ir-ma-<na>'tak-ma pi-
 ip!-ši-ir-ma-ah ku!-ši-ih a-ak ir-ki-in-ti-ú-[me]'-ma [']
 ka-mu-ul in du-ni-ih e ḏka-mu-ul ta-ak-me te-im-ma
 a-ak tu-ur-hi-ih zi-it-ni-ú!-na hu-un-hi-ih-hi-ni



Traduction :

Moi Šutruk Nahhunte, le fils de Halluduš Inšušinak, roi d'Anzan et de Suse. Le temple de Kamul était voué à la ruine⁵, j'ai pris la décision de le rénover au même endroit⁶ et pour mon avenir à Kamul je l'ai donné. Ô Kamul que j'obtiens en échange une vie favorable et mon règne heureux⁷!

Cette nouvelle inscription, qui s'ajoute au corpus de Mme F. Malbran, met en évidence un nouveau culte élamite, celui du dieu Kamul.

L'origine du dieu Kamul n'est pas claire. En effet la seule attestation dont nous disposons, dans les sources élamites, est le nom propre Kamul présent dans un texte néo-élamite (Scheil, 1907, 53 :3). Scheil propose de rapprocher ce nom du dieu cassite Kamulla (Clay, 1906, 1 : 3) qui n'est autre qu' Ea dans la liste divine cassite publiée par Delitzsch (1884, 25). Bien qu'apparaisant dans les textes cassites, Kamulla n'est vraisemblablement pas un dieu cassite. Il s'agirait en fait d'un dieu importé, comme l'a suggéré Balkan (1954, 100 et 108), dont l'origine exacte ne nous est pas connue. Toutefois nous pouvons envisager que Kamul soit un dieu local élamite.

Il faut aussi noter que dans aucune des attestations précitées Kamulla/Kamul n'est précédé du prédéterminatif divin.

ir-kin-ti est un mot composé d'un déterminé (*ir*) et de son complément déterminatif (*kin*). Ces deux composants sont des mot-racines construits sur le même schéma que *zit-hun-ti*, *na(n)/h-han-ti* et *na(n)/h-hun-te* (Grillot 1984, 188).

ir entre dans l'expression *-ir-ma-ki* qui indique une fraction (20-*ir-ma-ki* = 1/20). Selon l'interprétation de R.T. Hallock (1969, 73) cette expression signifierait « in it, one ».

Cette traduction implique qu'*ir* rend un inanimé « it », or *ir* est un animé. Quoi qu'il en soit *ir* ne représente, dans ce contexte, ni un animé, ni un inanimé, mais un substantif que nous proposons donc de rendre par « part », « fraction », « section ». Ainsi l'expression *-ir-ma-ki* signifierait « (X)-parts-dans/parmi-une » ; par exemple 20-*ir-ma-ki* se traduirait par « parmi 20 parts, une ». Le sens de *-kur-ma-ki*, variante de cette expression, serait « (X)-mesures-dans/parmi-une » ; par exemple 20-*kur-ma-ki* se traduirait par « parmi 20 mesures, une ».

ir est encore attesté comme premier élément du verbe composé *irki-*, le second élément étant le verbe *ki-* « unir », « joindre » (verbe issu du nominal *ki* « un »), le sens présumé de *irki-*, attesté sous différentes formes (Hinz, 1987, 775-776), serait « réunir », « adjoindre », « affecter ». Par ailleurs, *ir* pourrait être à l'origine du verbe *iri-* attesté sous la forme *iriša* (cf. l'inscription néo-élamite, publiée par E. F. Schmidt, dite « Oruru » Pl. 28 Rs. 20) dont le sens serait « couper », « séparer ».

kin est attesté, comme complément déterminatif (construction ancienne), pour qualifier un temple : *siyan kin (i)n*. Il a donné la base verbale *kini-* (*kin* + allongement vocalique *-i*), qui est attesté sous les formes *kini-k* et *kini-n*. Hinz propose de traduire *kin* par « destin » et donc de traduire *siyan kinin* par « temple du destin » (Hinz, 1987, 477).

Ainsi *ir-kin-ti* pourrait être traduit par « part de destin » c'est à dire « avenir », sens qui est en accord avec « continuité », proposé par M.W. Stolper dans DAFI 8, 1979, 90.

hu-un-hi- est un verbe composé de deux éléments connus : le mot-racine *hun* et le verbe *hi-* « obtenir » (Stève, 1967, 9-10).

Quant au mot-racine *hun* « égal », « pareil » (Grillot, 1984, 187-188), il apparaît aussi comme premier élément du composé *hun+sa* dont le sens serait « aller de façon égale » ce qui est en conformité avec la traduction de R.T. Hallock « échanger » (1969, 770a).

Ainsi le composé *hu-un-hi-* pourrait être traduit par « obtenir de façon égale » c'est-à-dire « obtenir en échange/contrepartie ».

Notes :

1. On notera l'emploi du *ka₁* au lieu du *ka₄*
2. La lecture proposée pour le nom du dieu est *ka-mu-ul* bien que le signe *mu* comportant un *gunū* ne soit pas attesté dans le syllabaire élamite de M. M.-J. Stève.
3. Le *-na* a été restitué conformément aux autres attestations dans le même contexte.
4. La forme la plus attestée du pronom possessif est *ú-me-ma*, les formes *ú-ma-ma* ou *ú-mu-ma* sont plus rares d'où notre restitution.
5. Littéralement le terme élamite *mi-šir-ma-<na>* se traduit par « était décidé au "destructeur" » en raison du *-r* du délocutif singulier.

6. Littéralement l'ensemble *tak-ma pi-ip!-ši-ir-ma-ah ku-ši-ih* se traduit par « in situ j'ai décidé d'être le rénovateur j'ai construit ».

7. Cf. Grillot, 1982, 8-9.

Bibliographie :

Balkan, K., 1954 : *Kassitenstudien I. Die Sprache der Kassiten* (= AOS 37), New Haven, Connecticut.

Clay, A.T., 1906 : *Serie A : Cuneiform Texts* (= BE 14), Philadelphie.

Delitzsch, F., 1884 : *Die Sprache der Kossäer*, Leipzig.

Grillot, F., 1982 : Notes à propos des formules votives élamites, *Akkadica* 27, 5-16.

Grillot, F., 1984 : Trinôme de la royauté en Elam, *St. Ir.* 13, 185-191.

Hallock, R.T., 1969 : *Persepolis Fortifications Tablets* (= OIP 92), Chicago.

Hinz, W. et Koch, H., 1987 : *Elamisches Wörterbuch I-II* (= AMI, Ergänzungsband 17), Berlin.

Scheil, V., 1907 : *Textes Elamites-Anzanites* (= MDP 9), Paris.

Schmidt, E. F., 1957 : *Persepolis II*, Chicago.

Stève, M.-J., 1967 : *Textes élamites et accadiens de Tchoga-Zanbil* (= MDP 41), Paris.

Stolper, M.W., 1979 : Inscribed Fragments from Khuzistān, *DAFI* 8, 84-97.

Ewan Michaud (15-03-00)

15 rue de la peupleraie

F-91160 Longjumeau (France)